

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

EUROCOPTER

Hélicoptères AS 350

Rotor principal - Etoile STARFLEX (ATA 05, 62)

1. MATERIELS CONCERNES :

Hélicoptères AS 350 B, BA, B1, B2, B3, BB et D équipés d'une étoile STARFLEX référencée 350A31.1916.00, montée sur moyeu rotor principal avant application de la modification MOD 076221.

2. RAISONS :

Cette Consigne de Navigabilité (CN) fait suite à la découverte de plusieurs cas de décollement rapide de la bague métallique située en bout des bras de l'étoile STARFLEX. Ces incidents ont, dans certains cas, conduit les pilotes à se poser rapidement du fait de fortes vibrations en cabine.

La Révision 1 a pour objet d'ajouter le Nota au § 3.1.

La Révision 2 a pour but d'imposer l'application de la modification MOD 076221 objet de l'Alert Service Bulletin (ASB) EUROCOPTER AS 350 n° 62.00.24 cité en référence, en plus des inspections déjà exigées.

La Révision 3 a pour but d'exclure les MRP modifiés MOD 076221 du champ d'application de la CN.

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :

3.1. Avant le prochain vol qui suit la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN, puis après chaque vol suivi d'un arrêt des rotors, sur MRP non modifié par la MOD 076221, inspecter le bourrelet de colle des bagues métalliques collées en bout des trois bras de l'étoile STARFLEX, selon les directives décrites au § 2 du Telex Alert AS 350 n° 05.00.38 R2 cité en référence.

Nota : L'inspection peut être réalisée par un pilote possédant la formation appropriée.

- 3.2.** Au plus tard le 28 février 2002 pour les AS 350 B3 et au plus tard le 31 mai 2002 pour les AS 350 B, BA, B1, B2, BB et D, mettre en place un plot de butée au fond de chaque adaptateur de fréquence (MOD 076221), suivant les directives décrites dans le § 2 de l'ASB AS 350 n° 62.00.24 cité en référence.
- 3.3.** Dès la date d'entrée en vigueur de la Révision 2 de la présente CN, avant montage sur appareil d'un MRP détenu en rechange, mettre en place un plot de butée au fond de chaque adaptateur de fréquence (MOD 076221), suivant les directives décrites dans le § 2 de l'ASB AS 350 n° 62.00.24 cité en référence.

REF : Telex Alert EUROCOPTER AS 350 n° 05.00.38 R2.
Alert Service Bulletin EUROCOPTER AS 350 n° 62.00.24.

La présente Révision 3 remplace la CN 2001-557-086(A) R2 du 06/02/2002.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : Dès réception de la CNT émise le 12 NOVEMBRE 2001
Révision 1 : Dès réception à compter du 28 NOVEMBRE 2001
Révision 2 : Dès réception à compter du 06 FEVRIER 2002
Révision 3 : Dès réception à compter du 15 MAI 2002